

Description du projet de coopération

Intitulé du projet de coopération :

Entreprises, communes et particuliers : nouvelles dynamiques locales autour des jardins naturels

Contacts :

Nom du GAL LEADER chef de file : Gal Haute Sûre Forêt d'Anlier

Forme juridique : asbl

Nom du président (ou de la présidente) : Françoise Erneux

Organe de décision du GAL : le conseil d'administration

Nom de la personne de contact pour le présent formulaire : Véronique Wiertz

Organisation chargée du programme local (opérateur de terrain) : /

Adresse du contact : chemin du moulin, 2

Téléphone : 063 / 60 80 81

Télécopieur : 063 / 67 64 84

E-mail : veronique@parcnaturel.be

Langues parlées/comprises : français

Nom du Partenaire 1 : Gal Cuestas

Forme juridique : asbl

Organe de décision : le conseil d'administration

Nom du président (ou de la présidente) : Benoît Piedboeuf

Nom de la personne de contact pour le présent formulaire : Catherine André

Organisation chargée du programme local : Cuestas

Adresse du contact : 20, rue du Moulin au 6740 Etalle

Téléphone : 063/457126

Télécopieur : 063/224535

E-mail : cuestas@skynet.be

Langues parlées/comprises : français –anglais - néerlandais

1. Description des objectifs du projet, des principales activités du projet et des bénéficiaires de l'action

1.1. Objectifs du projet

1. Sensibiliser, former et susciter l'engagement des particuliers, communes et entreprises locales à l'adoption de pratiques favorisant la biodiversité dans les jardins individuels, collectifs et dans les espaces naturels (y compris les vergers et les potagers), sur le territoire des deux Gal.
2. Identifier et promouvoir plus spécifiquement certaines espèces faunistiques et floristiques typiques des territoires concernés, auprès des communes et des particuliers (susciter la demande) et auprès des entreprises (pour développer l'offre locale).
3. Echanger et valoriser des savoir-faire et compétences au travers de la conception de nouveaux jardins naturels (espèces indigènes, vergers, potagers, accueil de la faune, ...).

1.2. Principales activités du projet

1.2.1. **Mise au point méthodologique**

La première étape du projet consiste à mettre au point une méthodologie pour sensibiliser différents public-cible (particuliers, entreprises, communes) au jardinage naturel, sur base de l'aménagement de nouveaux lieux et d'actions de sensibilisation visant l'adoption de pratiques respectueuses.

Cette première phase servira à prendre des contacts pour initier les projets d'aménagement et notamment préciser les partenariats. Plus précisément, cette étape apportera :

- une liste de personnes-ressources (associations, entreprises...) et de jardins-témoins qui pourront être valorisés sur toute la durée du projet (pour la formation, la démonstration...)
- un inventaire réalisé auprès des scientifiques, des anciens, des naturalistes et des professionnels du secteur pour identifier les espèces indigènes locales, les variétés potagères anciennes, les fruitiers indigènes locaux*.
- un inventaire des savoir-faire liés au jardinage naturel (entretien sans pesticide, compostage, ...) et identification de spécificités locales éventuelles.
- un repérage des possibilités d'achat et/ou de production locale (=sur les territoires des deux GAL) des espèces végétales indigènes locales identifiées
- une liste de différents aménagements 'naturels' possibles (verger, potager, mare, haie, arbustes, accueil des papillons, des oiseaux du jardin...) ainsi qu'une description technique et budgétaire y correspondant.
- les éléments à intégrer dans une charte 'jardins pour la biodiversité' (alternatives aux pesticides, refus espèces invasives, ...), qui sera établie en partenariat avec les structures compétentes existant sur les territoires. Cette charte sera déclinable à l'attention des particuliers, des entreprises et des communes et aura comme finalité de motiver ces public-cibles à pérenniser les nouvelles pratiques adoptées.

**La préservation de la biodiversité dans les jardins/vergers/potagers naturels implique l'utilisation de variétés locales indigènes (fruits, fleurs) et de variétés potagères anciennes adaptées aux spécificités des territoires. Elle implique le développement de plantations d'espèces d'origine contrôlée.*

1.2.2. Nouveaux aménagements et formations

1.2.2.1. Aspect 'aménagements'

De nouveaux aménagements naturels intégrant au maximum les écotypes identifiés seront réalisés dans les communes des deux territoires.

Les lieux retenus seront prioritairement un espace communal géré par la commune, par une association de village ou une asbl. En fonction des opportunités, les initiatives privées pourront également être retenues. Ces lieux seront choisis en fonction des possibilités de pérennisation de l'aménagement en termes de maîtrise foncière, de possibilité d'entretien sur le long terme et d'ouverture au public. Il est donc nécessaire d'engager à la fois le propriétaire du site ainsi que un ou plusieurs opérateurs (asbl, entreprises, bénévoles,...) qui pourront pérenniser l'aménagement.

L'aménagement des lieux sélectionnés se fera par l'intermédiaire des entreprises locales, du personnel communal et/ou des particuliers souhaitant s'inscrire dans une démarche de formation (voir 1.2.2.2.). L'implication des entreprises de jardin locales permettra de les faire connaître et de les sensibiliser sur différents thèmes et techniques relatives au jardinage naturel (espèces invasives, pesticides, ...).

Dans le cas d'aménagements réalisés sur terrain public, le projet financera le matériel nécessaire (arbres, plants, nichoirs, ...) et les travaux d'entreprises éventuels complémentaires aux aménagements réalisés par les participants et par le personnel communal. Dans le cas d'aménagements sur terrain privé (asbl, ferme ou entreprise ouverte au public...- voir conditions d'engagement ci-dessus), le matériel nécessaire et les travaux d'entreprise éventuels seront à charge du bénéficiaire. Le projet organisera la formation pratique permettant la réalisation d'une partie des travaux par les participants sous la supervision du formateur et assurera une publicité par rapport à l'aménagement réalisé.

Pour la connaissance, le choix et l'utilisation de plants indigènes (haies indigènes, vergers, pelouses fleuries...), un partenariat avec l'asbl AGEPA nous semble indispensable et incontournable. Cette association, installée depuis 1999 sur le territoire de la commune de Bastogne (GAL HSFA) et liée par ses créateurs aux Faculté d'Ingénierie Biologique, agronomique et environnementale (UCL, Gembloux), œuvre pour « la découverte, la conservation et la gestion du patrimoine biologique et historique en agriculture, en sylviculture et en horticulture ». L'asbl poursuit entre autres comme objectifs d'inventorier les espèces végétales et animales devenues rares dans notre région mais également de cultiver les espèces en voie de disparition et promouvoir leur réinsertion dans les milieux propices. Pommiers et poiriers sauvages, pommiers 'Madame Collard' (typique région de Bastogne), sureau rouge, saule à oreillettes, sorbier blanc, sorbier terminal, bourdaine et joli bois sont des exemples de plants (écotypes locaux) qui font partie de la collection en pépinière de l'asbl. En fonction des besoins, certaines espèces pourront être multipliées et d'autres espèces locales pourraient être cultivées puis privilégiées dans le cadre des aménagements.

1.2.2.2. *Aspect 'formation/animation'*

Un module de formation/animation à l'attention des particuliers qui souhaitent s'investir activement dans le jardinage naturel sera proposé dans le cadre de chaque projet d'aménagement.

Chaque module proposera un volet théorique complété par un atelier pratique qui aura comme originalité de se dérouler sur le lieu à aménager correspondant, dans le cadre de sa mise en œuvre.

Les formations pourront être généralistes et sensibiliser à l'intégration d'un maximum d'éléments et de savoir-faire 'naturels' dans les jardins privés. Au cas par cas, elles pourront également être plus ciblées (comment créer, cultiver et entretenir un potager naturel...) ou encore intégrer toutes les informations nécessaires à l'accueil de certaines espèces de notre faune (les papillons, les batraciens, les oiseaux...). Les thèmes seront précisés en lien avec les aménagements retenus et les attentes identifiées.

La priorité sera donnée aux ressources locales pour l'animation des formations (entreprises, asbl, associations de protection et de sensibilisation à l'environnement...). L'accent sera sensiblement porté sur la rencontre, l'échange et la transmission de savoir et de savoir-faire entre les participants. Les particuliers déjà engagés dans une démarche de jardinage naturel seront invités à venir partager leur expérience (échanges intergénérationnels, rencontres ruraux-néoruraux...).

D'autre part :

- à la demande des entreprises et des communes, des formations plus spécifiques animées par des structures locales, régionales ou extrarégionales compétentes pourront être organisées.
- dans le cas d'une demande spécifique d'un aménagement émanant d'une école (petit potager, parterre fleuri, nichoirs, ...), une animation plus spécifique sera proposée aux enfants (toujours en partenariat avec les ressources locales).

Les formations seront gratuites pour les participants (particuliers, entreprises, écoles). Les participants inscrits à un module de formation recevront, à l'issue de celui-ci, du matériel ou un service utile en lien avec le thème (espèces indigènes particulières de nos régions, matériel pour la fabrication de nichoirs, graines de fleurs indigènes, analyse de sol...), pour les motiver à se lancer dans le jardinage naturel. Dans tous les cas, les frais liés à l'engagement de formateurs/animateurs seront à charge du projet. L'échange de savoirs et savoir-faire entre particuliers se fera sur une base bénévole.

1.2.3. **Communication - sensibilisation**

Des articles de presse et autres documents seront rédigés pour la promotion du projet, pour la sensibilisation du tout-public au jardinage naturel, pour l'organisation des formations liées aux aménagements et pour l'organisation d'activités liées à la valorisation/pérennisation des lieux créés.

Du matériel et des outils de communication seront préparés/achetés pour faciliter la sensibilisation des enfants, familles, particuliers, communes et entreprises dans le cadre des animations liées aux nouveaux espaces naturels. Ce matériel et ces outils de communication pourront également être utilisés à la demande (salons, foires, fêtes liés aux jardins sur les territoires) et pour pérenniser le projet (organisation de visite des espaces naturels créés, d'animations nature en lien avec les thèmes...) :

- petite exposition mobile : posters, fiches-guide, livres et publications sur le jardinage naturel
- achat d'outils et matériel divers permettant de rencontrer les besoins en formation, démonstration et en animation (bêches, fourche-bêches, grelinettes, désherbeur thermique, pelles et griffes de jardin, râteaux, broyeurs, matériel pour la taille et l'entretien des vergers, gants, terreau...)
- sachets de graines événementiels personnalisés et plants indigènes locaux à distribuer
- liste des professionnels engagés dans la thématique des jardins naturels sur les deux territoires...
- au terme du projet, un « guide des jardins » sera édité, reprenant les informations essentielles sur le réseau de jardins naturels créés, de même que des fiches descriptives de certaines espèces végétales indigènes particulièrement pertinentes pour leur utilisation dans les jardins/vergers. Le contenu de ces fiches sera rédigé en partenariat avec l'asbl AGEPA.

Un panneau descriptif sera apposé sur chaque lieu aménagé.

Une charte sera rédigée (en lien avec l'existant) pour motiver les entreprises locales, les administrations communales mais également les particuliers à s'engager dans une démarche de protection de la biodiversité via les jardins/espaces naturels, sur une base pérenne. Une publicité relative aux signataires de la charte sera organisée.

A l'issue du projet, un événement sera organisé pour la signature de la charte.

1.3. Bénéficiaires de l'action

1.3.1. Le tout-public (y compris les enfants)

- réponse à une demande de formation et d'acquisition de compétences transférables à domicile
- possibilité d'échange et de rencontre à l'échelle locale autour d'un thème fédérateur : les jardins naturels (y compris les vergers et les potagers).

1.3.2. Formateurs, animateurs, enseignants

- compétences acquises transférables dans leur propre contexte d'activité.

1.3.3. Entreprises de jardin

- acquisition de nouvelles compétences, possibilité de développement de nouveaux marchés (produits, services et compétences, aménagement de jardins et lieux naturels à créer)
- possibilité de répondre aux marchés liés à l'aménagement des lieux naturels à créer
- publicité, en particulier dans le cas de l'adhésion à la charte.

1.3.4. Communes

- acquisition de nouvelles compétences en termes de pratiques
- ouverture vers de nouvelles options d'aménagements
- nouveaux jardins/espaces naturels qui pourront être valorisés dans le temps, au niveau touristique et dans le cadre d'événements particuliers (foires aux plantes, ...)
- amélioration de l'image de marque de la commune dans le cas de l'adhésion à la charte

1.3.5. Les personnes, associations, asbl, entreprises inscrites dans le groupe de travail (voir point 6)

- la mise en réseau des compétences locales pourra se faire au bénéfice des participants, idéalement au-delà des actions menées dans le cadre de ce projet.
- acquisition de nouvelles compétences
- nouveaux marchés et publicité pour certains.

1.3.6. Propriétaires et gestionnaires de jardins naturels

- la charte apportera une reconnaissance et une nouvelle motivation pour toutes les personnes/structures qui sont investies ou souhaitent s'investir dans le jardinage naturel.

2. Description des résultats escomptés pour les bénéficiaires de l'action et pour les zones concernées

Les actions du projet seront favorables à la biodiversité et à la conservation des écotypes naturels, par la sensibilisation d'un nombre important de personnes (particuliers, communes, entreprises, enfants...) et par la valorisation des personnes et structures-ressources sur le territoire (asbl, associations, entreprises...). Les zones concernées disposeront d'un inventaire des espèces indigènes locales, de même que de savoir-faire liés aux territoires. Ceux-ci pourront être pérennisés et favorisés par des aménagements adéquats sur les deux territoires. La pérennisation du projet sera également assurée grâce à l'édition et à la signature d'une charte pour les entreprises, les communes et les particuliers.

Les actions programmées répondent également à une demande de formation et d'acquisition de savoir-faire clairement mise en évidence lors de la phase préparatoire du projet, en concertation avec un réseau de partenaires locaux.

3. Apports techniques spécifiques des différents partenaires :

GAL HSFA :

Différentes expériences passées pourront être utilisées dans le cadre du projet :

- Réseau 'Jardins... à suivre' du Parc naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier (7 jardins thématiques)
- Formation des guides de terroir (pour l'aspect formation)
- Personnes-ressources et une expérience de terrain pour les aspects suivants : plantation de haie, création de mare, création de verger ...

Acteurs et événements locaux :

- Centre Régional d'Initiation à l'Environnement de la Forêt d'Anlier
- Asbl AGEPA (Association pour la Gestion du Patrimoine)
- Foire aux plantes du 15 août à Fauvillers (Syndicat d'initiative de Fauvillers)
- PCDN de Bastogne, PCDN de Habay
- Antennes locales Nature et Progrès, Natagora
- Plusieurs producteurs de légumes bio...

GAL Cuestas :

Expériences passées et en cours :

- Fiche projet et actions menées avec les agriculteurs locaux, les communes et des citoyens dans la gestion des sites naturels de haut intérêt biologique menée par le GAL de 2003 à 2008
- Fiche projet : Féconde nature, axe jardins naturels (2008 – 2010)
- Bœuf des prairies gaumaises (labellisation)
- Projet de promotion des mesures agri-environnementales en Gaume : conseiller agri-environnemental

Acteurs et événements locaux :

- Différents professionnels participant aux GT (notamment la Pépinière la Gaume, compétences aménagements espaces naturels et potagers bio, fournisseur de produits et espèces végétales appropriés, aménagistes de jardin)
- Foire aux plantes d'Etalle
- Gerouville'Petals organisé par Gerouville Qualité Village
- Fête des fleurs de Bellefontaine organisée par l'asbl les 5 Fontaines
- PCDN de Tintigny
- Producteurs bio engagés dans le réseau "gros légumes"

- Siège de l'antenne locale de Natagora
- Asbl Histoire collective : banque de savoirs

4. Indicateurs

4.1. Indicateurs de réalisation

- au moins 20 rencontres entre partenaires et personnes ressources pour la réalisation de l'inventaire
- 9 projets d'aménagement de jardins naturels
- 6 modules de formation/animation organisés
- 5 documents de sensibilisation (1 guide des jardins naturels, articles de presse...)
- une exposition mobile constituée
- une charte de bonnes pratiques pour les communes, les professionnels et les particuliers
- 1 événement pour la promotion et la signature de la charte avec les communes, les entreprises et les particuliers.

4.2. Indicateurs de résultats

- 9(/9) communes engagées dans une démarche d'aménagement de jardins naturels
- 9 jardins naturels ou espaces publics (un ou plusieurs thèmes par lieu) aménagés en 3 ans
- 100 personnes participant aux formations/animations
- 5 entreprises locales impliquées (formation, aménagement ou fourniture de plants...)

4.3. Indicateurs d'impact

- amélioration de l'offre (nouveaux produits, conseils aux particuliers, savoir-faire...) chez les professionnels du secteur (1/3 des professionnels ont signé la charte ; possibilité de se fournir en plantes indigènes chez 1/3 des professionnels du secteur)
- meilleure gestion des espaces naturels publics et adoption de nouvelles pratiques dans les communes inscrites dans la démarche (2/3 des communes ont signé la charte)
- amélioration des compétences pour les personnes inscrites en formation et participant aux visites organisées.
- demande croissante pour les 'ingrédients' du jardinage naturels (plants indigènes, aménagements, produits et outils écologiques...) auprès des particuliers.

5. Approche, méthode et procédure de mise en œuvre du projet pour lequel un financement est demandé

Le projet déposé dans cette fiche de coopération repose sur une approche ascendante. Un groupe de travail constitué d'une vingtaine de personnes issues des deux territoires (9/9 communes représentées) et de structures actives locales (asbl, associations actives en environnement, nature et éducation relative à l'environnement, communes, PCDN, entreprises de jardinage, aménagistes de jardin, producteurs légumes bio, associations de village, syndicat d'initiative...) s'est réuni à deux reprises (le 19 mars 2009 à Etalle et le 6 mai 2009 à Habay-la-Neuve) et a permis de mettre en route une dynamique très prometteuse.

Ce pré-réseau constitué a permis de mettre en évidence une motivation importante concernant le sujet proposé. Echanges d'expériences, présentation des ressources et attentes de chacun ont amenés les partenaires du projet à retenir plusieurs priorités sur base des réalités vécues et perçues sur le terrain. Des objectifs prioritaires pour le projet ont pu être dégagés. Le programme d'activités a été établi pour tenir compte des attentes principales exprimées (sensibilisation, formation, implication des communes, valorisation des savoir et savoir-faire, préservation de la biodiversité locale, réalisations concrètes...). Il

prévoit également de maintenir la dynamique de réseau initiée entre les participants, laquelle est apparue comme largement plus complète et diversifiée à l'échelle des deux territoires réunis.

6. Durée de la mise en œuvre du projet : 3,5 ans

Timing prévisionnel : Date de lancement du projet : 1^{er} juillet 2009

Le projet sera réalisé en plusieurs phases suivant le chronogramme présenté ci-après.

GAL HSFA	2009 /2	2010 /1	2010 /2	2011 /1	2011 /2	2012 /1	2012 /2
<u>1. Mise au point méthodologique</u>							
Rencontre personnes/structures ressources	x	x					
Inventaire espèces locales indigènes	x	x					
Inventaire aménagements et coûts	x	x					
Pré-inventaire lieux intéressants	x	x					
Listing personnes/structures ressources	x	x					
Préparation de la charte pour les communes, les entreprises et les particuliers	x	x	x				
Rencontre communes		x	x				
<u>2.1. Nouveaux aménagements</u>							
Choix de 9 sites à aménager			x	x	x		
Réalisation cahier des charges + soumission			x	x	x	x	
Réalisation des travaux				x	x	x	x
Organisation du suivi des projets					x	x	x
<u>2.2. Formations</u>							
Organisation formations			x	x	x	x	
Formations + rencontres				x	x	x	x
<u>3. Communication</u>							
Promotion du projet, articles de presse		x	x	x	x	x	x
Préparation exposition mobile	x	x					
Achat matériel, plants, sachets événementiels...			x	x			
Panneaux présentation des sites aménagés				x	x	x	x
Charte : rédaction, édition et présentation aux communes, entreprises et particuliers				x	x	x	x
Guide des jardins						x	x
Charte : évènement pour la signature avec les communes, les entreprises							x

7. Rôle des différents partenaires

Mise au point méthodologique

(prises de contact, visites, rencontres pour dégager les points essentiels à faire figurer dans l'inventaire, en lien avec les spécificités du territoire)

GAL HSFA : investigation sur le territoire HSFA

GAL Cuestas : investigation sur le territoire Cuestas (voir fiche-projet 'jardins naturels')
GAL HSFA et GAL Cuestas : mise en commun

Aménagements thématiques et formations:

GAL HSFA et GAL Cuestas : travail en commun pour la préparation des aspects techniques liés aux aménagements ; préparation des formations/animations liées aux aménagements;

GAL HSFA : choix des lieux à aménager sur son territoire; organisation des aménagements ; organisation des formations pour les particuliers et des animations pour les écoles de son territoire (le cas échéant)

GAL Cuestas : choix des lieux à aménager ; organisation des aménagements ; organisation des formations pour les particuliers et des animations pour les écoles de son territoire

Communication

GAL HSFA et GAL Cuestas : préparation de l'exposition mobile, préparation des outils de communication, achats, rédaction de la charte, ...

GAL HSFA ; valorisation des lieux aménagés à la demande

GAL cuestas : panneaux sur sites aménagés, valorisation des lieux aménagés à la demande

GAL HSFA et GAL cuestas : organisation conjointe d'un événement pour la signature de la charte.